

Tout savoir sur la Prévoyance TNS avec Insuneo

Ce qu'il faut savoir avant d'y souscrire

Qui peut y souscrire ?

-  TNS : professions libérales, commerçants, artisans, auto/micro-entrepreneurs, gérants majoritaires
-  Mandataires sociaux : présidents ou directeurs de SAS, SASU, (assimilés salariés)
-  Conjoint collaborateurs (si le TNS est aussi couvert)

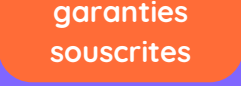
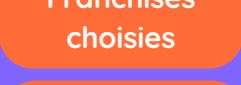
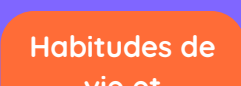
Qui est couvert ?

-  L'assuré
-  Conjoint (époux/se, partenaire de PACS, concubin/e)
-  Enfants à charge

Délais de franchise

-  Délai avant le début du versement des indemnités journalières
-  3, 15, 30, 60 ou 90 jours selon la formule
-  Réduction possible si hospitalisation > 24h (ou chirurgie avec anesthésie)

Qu'est-ce qui influence ma cotisation ?

-  Salaire : Plus le revenu de référence est élevé, plus la cotisation augmente
-  Âge de l'assuré : Plus vous êtes âgé, plus le coût est élevé
-  Montant des garanties souscrites : Plus la base de garantie est haute, plus la cotisation augmente
-  Franchises choisies : Plus la franchise ou la carence est courte, plus la cotisation est élevée
-  Options activées : Ajout d'une rente éducation, d'une garantie frais généraux ou d'une garantie maladie redoutée augmente le prix
-  Secteur d'activité : Certains secteurs sont plus à risques (BTP)
-  Habitudes de vie et antécédents médicaux : Si vous fumer ou avez des antécédents médicaux, la cotisation peut être plus importante

Ce qu'il faut vérifier dans le contrat

Les garanties incluses



Décès



Perte totale et irréversible d'autonomie (PTIA) : capital versé à l'assuré s'il devient totalement dépendant.



Incapacité temporaire totale (ITT) : indemnités journalières versées en cas d'arrêt temporaire



Incapacité permanente totale (IPT) : rente ou capital versés selon le taux d'invalidité

Les garanties optionnelles



Rente éducation/conjoint /orphelin



Maladie redoutée (cancer, AVC, infarctus)



Garantie double effet : versement supplémentaire en cas de décès simultané de l'assuré et du conjoint



Frais généraux : prise en charge des charges fixes de l'entreprise (loyer, salaires, etc.)

Quand résilier le contrat ?

-  Notification 2 mois avant l'échéance annuelle

Loi Madelin : utile ou pas ?

-  Oui, pour les TNS (hors SASU) : les cotisations sont déductibles du revenu imposable. En contrepartie, les prestations (ex : indemnités journalières ou rente) sont imposables.

-  Non, pour les dirigeants de SASU/SAS : ils sont assimilés salariés donc non éligibles à la déduction Madelin.

EURL ou EI

-  La loi Madelin rend la prévoyance bien plus rentable fiscalement
-  Pour un gérant majoritaire d'EURL, les cotisations versées à un contrat de prévoyance peuvent être déductibles au titre de la loi Madelin, y compris si le contrat est en forfaitaire

SASU

-  La cotisation de prévoyance du dirigeant n'est pas déductible
-  Mais il est important d'être bien protégé en cas d'arrêt de travail, car même si on paie une cotisation, cela permet de toucher des indemnités journalières qui remplacent le salaire perdu

Les modes de remboursement

Mode forfaitaire

-  Ne prend pas compte du remboursement du régime obligatoire
-  L'indemnité est fixe et prédéterminée dans le contrat
-  En général, l'assureur ne vérifie pas vos revenus réels au moment du sinistre
-  Vous percevez ce montant quoi qu'il arrive, à condition d'être bien couvert

EXEMPLE

 Vous avez souscrit une garantie d'indemnités journalières de 100 € par jour

 Le régime obligatoire vous rembourse 30 € par jour

 L'assureur ne tient pas compte du montant remboursé par le régime obligatoire : vous percevrez donc 30 € du régime obligatoire et 100 € de l'assureur, soit un total de 130 € d'indemnités journalières

Mode indemnitaire

-  Le contrat prend en compte la part remboursée par le régime obligatoire
-  L'indemnité totale (RO + assurance) est fixée dans le contrat
-  Le RO valide sa prise en charge selon vos déclarations de revenus passées, puis l'assureur complète la différence pour atteindre le montant d'indemnité journalière souscrit

EXEMPLE

 Vous souscrivez un contrat en mode indemnitaire avec une indemnité journalière de 100 €

 Après un accident, le RO fixe son indemnisation à 40 € par jour

 L'assureur vous remboursera alors 60 €, afin que vous receviez au total 100 € par jour (RO + assureur)

Différences entre maladie en SASU et EURL

SASU (assimilé salarié)

-  Vous relevez du régime général (CPAM)
-  Vous devez avoir cotisé pendant 1 an pour avoir droit à des Indemnités journalières
-  Vos Indemnités journalières sont calculées sur votre salaire (pas les dividendes)
-  La prévoyance peut compléter, mais pas de déduction Madelin

EURL (TNS)

-  Vous relevez de la sécurité sociale des indépendants (SSI)
-  Vous avez des indemnités journalières plus faibles
-  La prévoyance permet de compenser, et les cotisations sont déductibles si contrat Madelin

Maladies psychologiques et pathologies du dos

-  La prise en charge est possible, mais soumise à des conditions strictes
-  Un délai de carence souvent plus long s'applique (en général 12 mois)

Possibilité de racheter les exclusions pour être mieux couvert (rachat d'exclusion dorsale ou neuropsychiatrie)

Maladies psychologiques

-  Un arrêt de travail doit être justifié médicalement
-  Ces pathologies ne sont généralement pas reconnues comme des accidents du travail, même en cas de cause traumatique
-  Certains contrats exigent 5 jours d'hospitalisation minimum

Pathologies du dos

-  Un arrêt médical est nécessaire pour justifier l'incapacité
-  La reconnaissance en accident du travail est rarement accordée, sauf si un lien direct avec un traumatisme précis est établi
-  Certains contrats exigent 48h d'hospitalisation minimum

Mi-temps thérapeutique

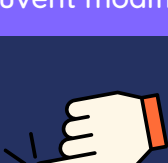
Si vous reprenez à mi-temps après un arrêt de travail long, vous pouvez être indemnisé partiellement :

 50% de l'indemnité journalière, pendant 180 jours max

 Vous devez avoir été indemnisé au moins 90 jours en arrêt complet avant

 Certains contrats n'indemnisent pas du tout cette situation ou peuvent modifier les délais d'arrêt

Cliquez ici et bénéficiez d'une analyse gratuite de votre prévoyance avec Insuneo pour vérifier si une optimisation est possible.



www.insuneo.com